

- (i) le transport et les communications par terre, par air, par eau et dans l'espace, que ce soit par radio, téléphone, télégraphe, fil, câble, micro-onde, sans fil, télévision, satellite, radiodiffusion, communications postales, ou par quelque autre forme, méthode ou moyens de communications ou de transport;
 - (ii) le tourisme;
 - (iii) les voituriers publics;
 - (iv) la navigation, le transport maritime et les eaux navigables.
- k) Le comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles, composé de douze membres, dont quatre constituent un quorum, auquel sont déférés, s'il y a une motion à cet effet, les projets de loi, messages, pétitions, interpellations, documents et autres matières concernant les affaires juridiques et constitutionnelles en général, y compris:
- (i) les relations fédérales-provinciales;
 - (ii) l'administration de la justice, la réforme des lois et toutes affaires connexes;
 - (iii) le corps judiciaire;
 - (iv) toutes affaires essentiellement juridiques;
 - (v) les projets de loi privés non par ailleurs spécifiquement confiés à un autre comité, y compris ceux qui concernent le mariage et le divorce.
- l) Le comité sénatorial des banques et du commerce, composé de douze membres, dont quatre constituent un quorum, auquel sont déférés, s'il y a une motion à cet effet, les projets de loi, messages, pétitions, interpellations, documents et autres matières concernant les banques et le commerce en général, y compris:

Affaires
juridiques
et constitu-
tionnelles

Banques et
commerce